

Ministère

de  
l'Intérieur.

3<sup>e</sup> Division  
1<sup>er</sup> Bureau

Beaux Arts

Paris, le 30 Mars 1823 <sup>185</sup>

Monsieur Plusieurs Membres  
de l'Académie des Beaux-Arts ayant  
solicité en faveur du Sr. Kesse, peintre,  
qui doit quitter l'École de Rome au  
1<sup>er</sup> Janvier 1824, une prolongation de  
pension, il m'a paru impossible d'accorder  
cette faveur dans un moment où les revenus  
de l'établissement suffisent à peine pour  
acquitter les Dépenses.

Mais afin de mettre le Sr. Kesse  
à portée de retourner en Italie le tableau  
qu'il doit à l'expiration de sa pension  
et que le mauvais état de sa santé l'a  
empêché d'achever à l'Académie, j'ai  
mis à sa disposition sur le fonds  
de mon Ministère, une somme de 600 fr.

Je vous prie Monsieur d'informer  
le Sr. Kesse de cette décision dans  
laquelle il verra sans doute un nouveau  
motif de redoubler d'effort.

Recevez, Monsieur l'assurance  
de ma considération la plus distinguée

Le Ministre Secrétaire  
d'Etat de l'Intérieur

Corbin

à M. Guérin  
Directeur de  
l'Académie de  
France  
à Rome.